

Sciences Humaines et Sociales, mention Psychologie, spécialité Psychologie clinique du développement, des apprentissages et du vieillissement

RNCP21162 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	124
Code(s) ROME	K1104, K1103, K2108, K2401, K2101
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Université de Bourgogne - Dijon

<http://www.u-bourgogne.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le parcours professionnel « Psychologie Clinique du développement et des Troubles de l'Apprentissage » vise à former des psychologues spécialisés dans l'intervention auprès d'enfants, d'adolescents ou de personnes âgées, de leurs familles ainsi qu'auprès des professionnels des domaines concernés. Ces psychologues devront répondre à des besoins en matière d'évaluation psychologique, de diagnostic, de suivi psychologique, de prévention, d'expertise, d'accompagnement psychopédagogique, de remédiation, de guidance parentale, de formation (notamment auprès d'équipes éducatives) et de recherche appliquée. Ce parcours est ouvert aussi en formation continue, visant alors une remise à niveau et l'acquisition de nouvelles compétences par des professionnels déjà confirmés.

Le parcours recherche vise à préparer au métier d'enseignant-chercheur et de chercheur dans des organismes nationaux et internationaux de recherche, aux fonctions d'enseignant ou de chercheur dans des établissements, instituts ou entreprises dans lesquels des besoins en formation et/ou recherche dans le domaine de la psychologie du développement (enfant, personne âgée) sont présents. Ce parcours est également ouvert au titre de la formation continue à des psychologues déjà en exercice qui souhaitent acquérir de nouvelles compétences à travers une formation à la recherche et par la recherche.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités évaluées communes aux deux parcours :

- Connaissances scientifiques approfondies du développement normal et pathologique du nourrisson, de l'enfant, de l'adolescent et de la personne âgée.
- Expertise dans la construction et réalisation de projets de recherche, appliquée ou fondamentale.
- Expertise dans l'utilisation d'apports conceptuels théoriques pour la mise en place de pratiques professionnelles.
- Connaissances liées à la déontologie et à l'éthique du psychologue ou du chercheur en psychologie.

Compétences ou capacités évaluées spécifiques au parcours professionnel :

- Mise en œuvre d'outils méthodologiques du psychologue praticien (tests, entretiens, établissement de bilans, rédaction de rapports d'activité, de synthèse, élaboration de grilles d'observation, présentations de cas, conduite de réunion, conception et régulation de dispositifs de formation, de prévention, thérapie...).

- Capacité à s'interroger sur sa propre implication professionnelle (analyse institutionnelle, analyse des pratiques), développement d'une capacité d'accueil et d'écoute
 - Connaissances en matière de droits de l'enfant et de la famille
- Compétences ou capacités évaluées spécifiques au parcours recherche :
- Mettre en place et réaliser une recherche scientifique (cadre théorique, paradigmes expérimentaux, modèles d'analyse des résultats)
 - Mise en œuvre des techniques de communication orale (colloques..) et écrite (articles) à destination de la communauté scientifique.
 - Maîtrise de l'anglais scientifique, des outils statistiques.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Fonction publique (hospitalière, territoriale et judiciaire)
- Institutions du secteur sanitaire et social (associatives ou lucratives)
- Cabinet d'études et de conseil
- Organismes de formation
- Organismes de recherche publics ou privés
- Enseignement supérieur
- Etablissements, résidences pour personnes âgées

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Psychologue
- Formateur
- Chargé d'études et de missions
- Chef de projet
- Chercheur
- Enseignant-chercheur
- Consultant
- Coordonnateur de réseaux

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n° 2005-97 du 3 février 2005 complétant le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage du titre professionnel de psychologue. Les titulaires d'une Licence et d'un Master de psychologie sont autorisés à faire usage du titre de psychologue selon les textes en vigueur et sont reconnus par le Répertoire français d'Automatisation des listes (ADELI).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 355 €
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible) T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible) V3X90 — Psychologues, psychothérapeutes · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	23 791

Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	32 %
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) T6X61 — Employés des services divers V3X90 — Psychologues, psychothérapeutes W0X92 — Professeurs du supérieur

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme de la première année par VES ou VA

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels (Décret 2202-590 du 24 avril 2002) européens

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site de l'uB

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/21162/>